

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

12^{ème} Commission

N° CD-2019-6-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET LOGISTIQUE).

Résumé : Les directions fonctionnelles citées ci-après, de par leurs expertises métiers conjuguées aux dispositifs techniques déployés, assurent quotidiennement appuis et ressources aux Directions opérationnelles de l'administration départementale dans le cadre de la mise en œuvre, par ces dernières, des politiques et décisions adoptées par l'Assemblée en faveur de tous les Haut-Rhinois.

Le présent rapport a pour objet de soumettre, aux fins d'adoption par le Conseil départemental, les propositions de crédits 2020, en investissement et en fonctionnement, dans le périmètre fonctionnel suivant :

- la Direction des systèmes d'information : 4 524 500 € en investissement et 3 942 555 € en fonctionnement.
- la Direction appuis juridique et documentaire (service juridique, service documentation et veille et service administratif de l'Assemblée) : 531 400 € en fonctionnement.
- la Direction générale des services (concours divers et service du contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques) : 734 742 € en fonctionnement.
- le Cabinet : 2 221 700 € en fonctionnement.
- la Direction de la communication : 130 000 € en investissement et 770 554 € en fonctionnement.

Ainsi, les moyens proposés pour 2020 s'élèvent à 4 654 500 € pour les crédits d'investissement et 8 200 951 € pour les crédits de fonctionnement.

Des recettes, tant en investissement (115 900 €) qu'en fonctionnement (10 000 €), sont également inscrites pour un montant total de 125 900 €.

I/ LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le budget primitif 2020 de la Direction des systèmes d'information s'élève à 3 942 555 € en crédits de fonctionnement et à 4 524 500 € en crédits d'investissement pour un montant total de dépenses de 8 467 055 €.

Il est en diminution de 8,41 % par rapport au budget 2019 (+6,35 % en fonctionnement et -18,29 % en investissement).

En 2020, les actions principales porteront sur :

- Les travaux de convergence dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ;
- La poursuite de la politique du numérique engagée dans les collèges : appel à projets pour l'usage des tablettes, mise à niveau du parc informatique et maintenance de sa totalité ;
- Le maintien en condition opérationnelle de notre infrastructure et améliorant notamment les performances du réseau informatique ;
- La continuité du déploiement des projets validés en comité numérique (Open Data, Observatoire territorial, évolution du SIG, nouveau système d'information (S.I.) pour la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), logiciel Médiathèques) ;
- La poursuite de la politique de dématérialisation ;
- La démarche engagée pour se mettre en conformité avec le RGPD (règlement général pour la protection des données).

OB 2020/ BP 2019 en €	CA 2018 (CP)	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	OB 2020/ BP 2019 en %	AP Nouvelles
E659	91 032,00 €	395 000,00 €	442 000,00 €	47 000,00 €	11,9%	
J621	2 200 783,00 €	2 407 968,00 €	2 568 755,00 €	160 787,00 €	6,7%	
J622	667 620,87 €	904 050,00 €	931 800,00 €	27 750,00 €	3,1%	
J721	74 533,00 €	- €	- €	- €		
Total fonctionnement	3 033 968,87 €	3 707 018,00 €	3 942 555,00 €	235 537,00 €	6,4%	- €
E159	1 589 965,00 €	1 897 000,00 €	1 290 000,00 €	- 607 000,00 €	-32,0%	1 290 000,00 €
J121	2 250 112,00 €	2 641 685,00 €	3 059 600,00 €	417 915,00 €	15,8%	3 059 600,00 €
J122	181 682,00 €	953 100,00 €	174 900,00 €	- 778 200,00 €	-81,6%	174 900,00 €
Total investissement	4 021 759,00 €	5 491 785,00 €	4 524 500,00 €	- 967 285,00 €	-17,6%	4 524 500,00 €
Total général	7 055 727,87 €	9 198 803,00 €	8 467 055,00 €	- 731 748,00 €	-8,0%	4 524 500,00 €

- E659 : fonctionnement courant informatisation des collèges
- J621 : fonctionnement courant informatique
- J622 : fonctionnement courant réseau de télécommunications
- J721 : fonctionnement courant subventions
- E159 : investissement informatisation des collèges
- J121 : investissement informatique
- J122 : investissement réseau de télécommunications

A/ Les dépenses de fonctionnement

1/ Informatique (J621) :

- 121 500 € pour la maintenance opérationnelle de l'infrastructure centrale (serveurs, bases de données) ;
- 775 755 € pour la maintenance corrective des applications métiers (solidarité, finances, ressources humaines, routes, culture, marchés publics, environnement, immobilier et logistique...) ;
- 139 000 € pour la maintenance courante du parc informatique de la collectivité (postes de travail, périphériques d'impression, consommables, fournitures et accessoires divers) ;
- 1 092 500 € pour le personnel en infogérance. Il s'agit du personnel en charge de la chaîne de support (SVP info, techniciens, exploitants) soit 13 personnes et d'une personne à quart temps pour la maintenance des développements web ;
- 380 000 € pour les prestations de maintenance des équipements informatiques dans les Collèges (5 techniciens et 1 coordinateur à mi-temps) ;
- 60 000 € pour la maintenance et la prestation de la dématérialisation du flux entrant de la Direction de l'autonomie.

2/ Réseau de télécommunications (J622) :

- 96 100 € pour la maintenance opérationnelle de l'infrastructure télécom ;
- 820 700 € pour les frais de télécom (700 000 appels par an sur la téléphonie fixe, 875 abonnements en téléphonie mobile, interconnexion de 63 sites distants, accès Internet) ;
- 15 000 € pour les prestations d'expertises réseau.

3/ Informatisation des collèges (E659) :

- 442 000 € pour les liaisons Internet Fibre Optique dans les Collèges et prestations de maintenance.

B/ Les dépenses d'investissement

1/Informatisation des collèges (E159) :

- 1 290 000 € pour la mise à niveau des équipements dans les Collèges (serveurs, ordinateurs, équipements multimédia).

2/ Informatique (J121) :

- 189 000 € pour le développement interne d'application WEB ;
- 95 500 € pour les interfaces des convergences SI Finances dont 75 000 € imputables à la CeA ;
- 80 000 € pour le logiciel Gestion des Fluides imputables à la CeA ;
- 50 000 € pour le système d'information de ressources humaines dont 20 000 € imputables à la CeA ;
- 160 000 € pour le projet ITSM (gestion de la DSI et des services apportés aux utilisateurs) dont 70 000 € imputables à la CeA ;
- 50 000 € pour le relevé de patrimoine au PMSR (Pôle Maintenance et Sécurité Routière) ;
- 50 000 € imputables dans leur totalité à la CeA, pour les migrations des logiciels KARVI et FILEDIRECTOR (en place à la Direction d'Appuis Juridique et Documentaire) vers le logiciel KENTIKA utilisé par le CD67 ;
- 30 000 € pour le renouvellement du Système d'Information Routier imputables à la CeA ;
- 150 000 € pour la convergence des matériels et logiciels d'infrastructures imputables à la CeA ;
- 30 000 € pour le portail « chapeau » Archives CeA ;
- 10 000 € pour l'ajustement de l'outil DIR'AJ, dédié au service Juridique, imputables à la CeA ;
- 40 000 € pour la montée de version du portail MNESYS (Archives Départementales) ;
- 160 000 € pour le développement de l'Observatoire territorial ;
- 200 000 € pour la dématérialisation de la chaîne APA, S2S, MAIA et le portail chaîne APA ;
- 100 000 € pour un scanner à livre format A0 pour les Archives Départementales ;
- 30 000 € pour les « kits mobilité » MAIA ;
- 20 000 € pour les tablettes DIR (application Localis) ;
- 313 000 € pour le maintien opérationnel de l'infrastructure informatique centrale ;
- 560 800 € pour les droits d'usage des logiciels d'infrastructure (messagerie, licences serveurs, Cloud ADOBE,...) ;
- 37 200 € pour le matériel à destination des télétravailleurs ;

- 84 300 € pour la Plateforme dématérialisée Marchés Publics ;
- 641 300 € pour l'évolution des applications métiers et le renouvellement des licences (finances, marchés publics, ressources humaines, immobilier et logistique, informatique, ...) ;
- 141 500 € pour le maintien opérationnel du parc informatique (postes de travail et périphériques d'impression) ;
- 150 000 € pour l'évolution du Système d'Information de la médiathèque départementale.

3/Réseau de télécommunications (J122) :

- 69 900 € pour le renouvellement des licences et des droits d'usage des logiciels implantés sur les équipements de télécommunication et de sécurité ;
- 30 000 € pour le maintien en condition opérationnelle du « cœur de réseaux » et des matériels réseau ;
- 30 000 € pour la finalisation du renouvellement du parc de téléphones mobiles (350 mobiles de plus de 6 ans seront remplacés en 2019 et 2020 par des smartphones) ;
- 20 000 € pour des travaux de câblage sur les sites du Département ;
- 25 000 € pour la finalisation du remplacement de l'ensemble des téléphones fixes de l'hôtel du département (matériel ayant une quinzaine d'années).

C/ Les recettes de fonctionnement

Il n'y en a pas de connues à ce jour.

D/ Les recettes d'investissement

- 72 900 € de participation des collectivités adhérentes au groupement relatif à la Plateforme de dématérialisation des Marchés Publics ;
- 30 000 € de participation de la DRAC au logiciel Médiathèque ;
- 13 000 € de participation du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs au financement des tablettes pour le collège de Rixheim.

II/ LA DIRECTION APPUIS JURIDIQUE ET DOCUMENTAIRE

La Direction appuis juridique et documentaire sollicite des crédits de fonctionnement d'un montant total de 531 400 € répartis, comme suit, entre le service juridique, le service documentation et veille et le service administratif de l'Assemblée :

A/ Le service juridique (J 720) :

Le budget 2020 proposé pour le Service juridique s'élève à 140 000 €, il est identique à l'exercice budgétaire précédent.

Ces propositions de crédits ont pour objet :

- les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts du Département. Le BP 2020 prévoit à ce titre un crédit de 90 000 €, en stabilité par rapport aux années précédentes ;
- la subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan. L'aide du Département est stable depuis huit ans.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes comme, par exemple, la perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile.

Ces recettes sont estimées en 2020 à 10 000 €.

Service Juridique (123)	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart en € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AE nouvelles
Frais d'actes et de contentieux	53 001	90 000	90 000	0	0,0%	-
Subvention de fonctionnement IDL	50 000	50 000	50 000	0	0,0%	-
Total	103 001	140 000	140 000	0	0,0%	-

B/ Le service documentation et veille (J 619) :

La proposition de budget 2020 du service documentation et veille s'élève à 145 300 € en crédits de fonctionnement, en hausse de 9,0% comparé à l'année 2019.

Les propositions de crédits pour ce service serviront à assurer :

- La gestion des abonnements : en 2019, le service est en charge de 348 abonnements sur support papier ou électronique d'une valeur totale, en année pleine, de 140 300 € ;
- L'achat des ouvrages : afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service documentation que celles conservées dans les différentes Directions de la collectivité, il est proposé un crédit de 5 000 €.

Service Documentation & Veille (J 619)	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart en € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AE nouvelles
Abonnements et ouvrages	134 841	132 300	145 300	13 000	9,8%	-
Total	134 841	132 300	145 300	13 000	9,8%	-

C/ Le service administratif de l'Assemblée (J 616 et J 716) :

Le projet de budget du service administratif de l'Assemblée pour l'année 2020 s'élève à 246 100 €, montant équivalent à celui de l'exercice 2019.

En 2020, au titre du fonds d'intervention des élus, un crédit est sollicité d'un montant total de 192 100 € (identique à celui du budget 2019). Chaque Conseiller départemental dispose d'une enveloppe de 5 650 € lui permettant d'intervenir pour :

- soutenir les associations, collectivités ou organismes divers de son canton, dans la limite de 400 € par bénéficiaire, par an et dans le strict respect des compétences dévolues au Département ;
- des secours exceptionnels lui permettant une action de solidarité tout au long de l'année en faveur de bénéficiaires de son canton ;
- l'achat de coupes et récompenses diverses.

Chaque membre de l'Assemblée dispose, à sa convenance, de la répartition de ces crédits entre ces trois types d'aides.

Par ailleurs, un crédit de 50 000 €, d'un même montant que celui de 2019, est sollicité au titre du fonds d'intervention culturelle et sociale départemental destiné à des interventions d'envergure départementale en faveur d'associations, organismes ou collectivités qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre des critères existants fixés par l'Assemblée départementale.

Enfin est proposée l'inscription d'un crédit de 4 000 €, d'un montant égal à celui de l'exercice précédent, au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée.

Service administratif de l'Assemblée (141)	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart en € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AE nouvelles
FICS départemental (50 000 €) Fonds d'intervention des élus (FICS cantons, secours exceptionnels et récompenses diverses)	243 459	242 100	242 100	0	0,0%	-
Transcriptions des séances de l'Assemblée	2 111	4 000	4 000	0	0,0%	-
Total	236 570	246 100	246 100	0	0,0%	-

III/ LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Les crédits 2020 sollicités par la Direction générale des services (DGS) sont d'un montant total de 734 742 €, uniquement en fonctionnement, et se partage entre les concours divers et le service contrôle de gestion, pilotage des politiques publiques et observatoire.

1/ Les concours divers (J612)

Les propositions budgétaires 2020 relatives aux concours divers concernent, pour un montant total de 80 000 €, les moyens affectés aux frais suivants :

- Cotisation à l'Association des Départements de France (ADF) : 60 000 € ;
- Cotisation à l'Association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 14 000 € ;
- Frais de représentation : 6 000 €.

Direction générale (206)	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Écart en € 2020 - 2019	Écart en % 2020/2019
Concours divers (Cotisations ADF, ASERDEL)	73 483 €	74 000 €	74 000 €	0	0 %
Fêtes et cérémonies	1 341 €	6 000 €	6 000 €	0	0 %
TOTAL	74 824 €	80 000 €	80 000 €	0	0 %

2/ Le Service contrôle de gestion, pilotage des politiques publiques et observatoire (J612 et J812)

Le budget global proposé est de 654 742 € en fonctionnement, en augmentation de 392 678 € par rapport au budget primitif 2019.

A/ Présentation des grandes tendances et des objectifs 2020 :

L'évolution constatée tient essentiellement à la prise en charge, par le Département du Haut-Rhin, du pilotage et du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en place d'un système de régulation du trafic des poids lourds en Alsace dans le cadre de la construction de la CeA.

Les moyens demandés pour 2020 couvrent cependant 3 activités :

- Une activité études, dédiée :
 - au pilotage et au financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de régulation du trafic des poids lourds en Alsace ;
 - à des réorganisations de service (exemple : Archives départementales) ;
 - à des réflexions ou des évaluations sur la manière de conduire une activité (exemple qualité d'accueil dans les EHPAD, travail sur la fracture numérique).
- Le développement d'un Observatoire départemental ayant pour objectif d'assurer le traitement, l'enrichissement et la diffusion des données décisionnelles (à destination des élus et des services) et des données grand public (OPEN DATA).

- Une activité propre de conduite d'évaluations des résultats d'une politique et de contrôle de gestion.

B/ Les grands domaines d'activité

Pour l'activité études, le budget proposé est de 624 742 €, pour couvrir les besoins suivants :

- L'AMO pour la régulation du trafic poids lourds nécessitera (tranche ferme du marché) 157 944 € (J812) pour les phases d'analyse approfondie des scénarii, d'assistance au choix de la solution et de rédaction de la feuille de route appropriée à la solution.

La mobilisation de la tranche optionnelle (919 980 €) est faite via une autorisation d'engagement étalée sur 3 ans (319 980 € en 2020, 300 000 € en 2021 et 300 000 € en 2022), à partir d'avril/mai 2020, date d'échéance de la tranche ferme.

Cette tranche consiste à assister le Département dans tous les aspects de mise en œuvre : assistance pour les négociations avec l'État, pour la rédaction de l'ordonnance idoine, corpus des règlements complémentaires à mettre en place par le Département, négociations/concertation avec les partenaires, choix des technologies et équipements, recherche de partenariat (assistance au choix et à la contractualisation), mise en place des mécanismes financiers ...

Les crédits de paiement nécessaires pour 2020 sont estimés à 319 980 € (J812).

Une étude complémentaire, en partenariat avec l'État a été commandée pour avoir une vision exacte des itinéraires routiers empruntés (durée moyenne de trajet, points de dessertes...), pour une valeur de 60 000 € (J612).

- Les prestations pour les réorganisations de services arrivent à leur terme et 16 818 € (J612) seront nécessaires pour solder les marchés.
- Le lancement ou la poursuite d'études de fond par la Direction de la Solidarité (suite de l'enquête qualité en Ehpad, travail sur la fracture numérique) nécessitera un budget de 70 000 € (J612).

Pour l'activité de l'Observatoire, le budget proposé est de 24 000 € et couvre les principaux besoins suivants :

- L'acquisition de données spécifiques pour enrichir le travail de l'observatoire, soit 15 000 € (J612),
- L'adhésion à l'institut de données Géographiques du Grand EST, soit 9 000 €. (J812)

Pour les besoins propres du service, il est proposé un budget de 6 000 € (J612), afin de couvrir les commandes spécifiques auprès d'un conseil en matière de droit privé ou d'appui technique hyperspécialisé en matière financière.

C3P	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Écart en € 2020/2019	Écart en % 2020/2019
Études	143 456 €	236 064 €	624 742 €	+ 388 678 €	+ 164,6 %
Observatoire	750 €	24 000 €	24 000 €	0 €	0 %
Besoins C3P	14 796 €	5 456 €	6 000 €	+ 544 €	+ 9,9 %
TOTAL	159 002 €	265 520 €	654 742 €	+ 389 222 €	+ 146,6 %

IV/ LE CABINET (J 618 et J 718)

Le budget 2020 du Cabinet est d'un montant total, uniquement en fonctionnement, de 2 221 700 €. Les crédits sont répartis comme suit parmi les différents postes budgétaires :

- 1 835 000 € pour l'exercice des fonctions des Conseillers départementaux : indemnités et cotisations afférentes (patronales et salariales), frais de déplacement et de formation (hors Droit Individuel à la Formation) ;
- 13 200 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation ;
- 220 000 € pour la contribution d'équilibre à l'association de secours et d'entraide des Conseillers généraux et anciens Conseillers généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) ;
- 124 000 € pour les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) ;
- 5 000 € dans le cadre des échanges avec le Lot-et-Garonne.

Par ailleurs, au titre des interventions diverses de l'Assemblée départementale en 2020, les autres crédits suivants sont proposés :

- une enveloppe de 2 500 € en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou leurs familles, au vu de la liste des bénéficiaires soumise par le Directeur départemental de l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre) ;
- une enveloppe de 15 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin ;
- 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

Cabinet	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart en € (2020/2019)	Ecart en % (2020/2019)
Elus (Indemnités et cotisations, frais de déplacement et de formation)	1 736 855	1 835 000	1 835 000	0	0,0 %
Groupes politiques	2 675	13 200	13 200	0	0,0 %
ASECOHR	250 000	250 000	220 000	-30 000	-12,0 %
Frais de fonctionnement	106 038	116 000	124 000	8 000	6,9 %
Secours anciens combattants	2 500	2 500	2 500	0	0,0 %
Lot et Garonne	3 257	25 000	5 000	-20 000	-80,0 %
Fonds congrès	12 500	10 000	15 000	5 000	50,0 %
Autres honoraires et cotisations	1 760	0	0	0	0,0 %
Sapeurs-pompiers	7 000	7 000	7 000	0	0,0 %
Total	2 122 585	2 258 700	2 221 700	-37 000	-1,6%

V/ LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Le montant total des crédits sollicités dans le cadre du budget 2020 s'élève à 770 554 € en fonctionnement et à 130 000 € en investissement pour un montant total de 900 554 €.

La répartition des différents crédits budgétaires sollicités concerne principalement les nouvelles opérations et la poursuite d'autres :

Les nouvelles opérations :

- La montée en charge de la Collectivité européenne d'Alsace dans la communication départementale (60 000 €) ;
- Le stand Alsace au Salon de l'Agriculture (120 000 €), dont 60 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement ;
- La refonte, dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace, d'outils structurants comme par exemple la plateforme collaborative de la Direction de la communication (65 000 €).

La poursuite des autres opérations :

- La poursuite du magazine départemental dans sa forme actuelle de 36 pages trimestriel (312 000 €) ;
- Le maintien des moyens dédiés aux relations presse (11 200 €) ;
- Le développement des partenariats avec les médias régionaux, dont le partenariat Alsace 20 (85 000 €), la participation aux Trophées d'Or des entreprises (12 000 €) et les Trophées des Maires (19 800 €) ;
- L'accompagnement et la valorisation des grandes politiques et projets départementaux (101 000 €) : jeunesse, emploi, seniors, Europe, route transition économique et énergétique... ;
- Les fonctions supports au sein de la Direction (52 014 €) ;
- Les productions audiovisuelles (4 340 €) ;
- L'entretien et le renouvellement des matériels photographiques et moyens audiovisuels (5 000 €).

La composition du budget 2020 se présente comme suit :

A/ Les dépenses de fonctionnement (J614 et J714)

Le montant total de 770 554 € prend en compte une enveloppe de 60 000 € réservée à la promotion de l'Alsace au salon de l'agriculture.

L'inscription d'une ligne de subvention de fonctionnement est sollicitée à ce titre.

<u>Direction de la Communication</u>	139	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Politique	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2020/ BP 2019 en €	BP 2020/ BP 2019 en %
Haut-Rhin magazine (4 numéros/an)	316 335	312 000	312 000	0	0,00%
Projet Alsace	0	60 000	60 000	0	0
Salon de l'Agriculture à Paris	60 000	60 000	60 000	0	0
Trophées des Maires	0	15 000	19 800	4 800	32 %
Actions de communication thématiques	151 697	103 530	113 000	9 470	9,15%
Communication digitale (nouveau site, développement projets)	46 818	58 200	53 200	-5 000	-8,59%
Partenariat Alsace 20 + "Bleu Elsass"	85 000	105 000	85 000	-20 000	-19,05%
Fonctions supports	46 078	46 070	52 014	5 944	12,90%
Organisation des relations presse	14 499	11 200	11 200	0	0,00%
Productions audiovisuelles	5 460	4 000	4 340	340	8,50%
Service commun DECS	18 000	0	0	0	
Total	743 887	775 000	770 554	-4 446	-0,57%

B/ Les dépenses d'investissement (J114 et J214)

Le montant total de 130 000 € prend en compte une enveloppe de 65 000 € réservée notamment à la refonte de la plateforme collaborative de la Direction de la communication et autres supports numériques structurants dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'inscription d'une ligne de subvention d'investissement est sollicitée à ce titre : il s'agit là d'une autorisation de programme (AP) nouvelle d'un montant de 65 000 € (J114).

La réinscription de la ligne d'investissement destinée à l'achat de matériel photographique et audiovisuel est également sollicitée. Cette AP nouvelle s'élève à 5 000 € (J114).

La réinscription de la ligne d'investissement destinée à la conception et à la fabrication du stand Alsace lors du Salon de l'Agriculture. Cette dernière AP nouvelle s'élève à 60 000 € (J214).

<u>Direction de la Communication</u>	139	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				AP NOUVELLE 2020
Politique	CA 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2020/ BP 2019 en €	OB 2020/ BP 2019 en €	
Matériel photo et vidéo	4 935	5 000	5 000	0	0,00%	5 000
Refonte plateforme collaborative DCOM	0	0	65 000	65 000	100,00%	65 000
Salon de l'agriculture à Paris Conception et fabrication du stand ALSACE	0	60 000	60 000	0	0,00%	60 000
Total	4 935	65 000	130 000	65 000	100,00%	130 000

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction des systèmes d'information :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 942 555 €
- en investissement : un crédit de paiement de 4 524 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 4 524 500 €

En recettes en investissement : un crédit de paiement de 115 900 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

En dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 531 400 € réparti comme suit :

- 1/ service juridique : 140 000 €
- 2/ service documentation et veille : 145 300 €
- 3/ service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

En recettes en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction générale des services :

En dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 734 742 € réparti comme suit :

- 1/ concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
- 2/ service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 654 742 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2020, pour le Cabinet :
 - En dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 221 700 €.
- d'inscrire, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction de la communication :
 - en dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 770 554 €
 - en dépenses en investissement : un crédit de paiement de 130 000 € et un total d'autorisation de programme de 130 000 €
- de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I du présent rapport ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT